



Lundi 22 juin 2009

## COMMUNIQUE DE PRESSE

### Le canton de Fribourg renforce la prévention du tabagisme

**Parallèlement à l'interdiction de fumer dans les lieux accessibles au public, le canton joue le registre de la prévention. La Direction de la santé et des affaires sociales (DSAS) et le Centre d'information pour la prévention du tabagisme (CIPRET) ont présenté aujourd'hui un programme cantonal de prévention du tabagisme.**

« La fumée nuit gravement à la santé et elle tue. La seule interdiction de fumer dans les lieux accessibles au public ne suffit pas. » a rappelé aujourd'hui la Conseillère d'Etat Anne-Claude Demierre. Le canton se doit d'agir également dans le domaine de la prévention : il a interdit, de même que d'autres cantons, la vente de tabac à des jeunes de moins de 16 ans et il soutient depuis plusieurs années les actions du CIPRET.

Aujourd'hui, le CIPRET et le canton lancent un nouveau programme principalement financé par le Fonds national de prévention du tabagisme et par le canton. Objectif : réduire la proportion de fumeuses et de fumeurs et le nombre de personnes exposées au tabagisme passif dans le canton. Car, comme le soulignent tant Monica Celio, responsable du CIPRET que Thomas Plattner, médecin cantonal adjoint, même si globalement le taux de fumeuses et de fumeurs a diminué, la fumée reste une problématique de santé publique majeure.

Durant les cinq années que durera le programme (2009-2013), des actions seront menées dans quatre domaines :

- Campagnes, information et coordination
- Promotion d'une vie sans tabac
- Protection contre la fumée passive
- Aide à l'arrêt du tabagisme

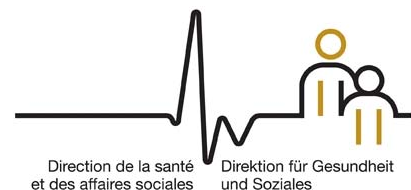
Certaines actions que le CIPRET effectue depuis plusieurs années sont intégrées à ce nouveau programme cantonal. D'autres, comme le projet **Apprentissage sans tabac**, destiné à encourager les apprentis à renoncer à la cigarette et les entreprises formatrices à devenir des lieux de travail sans fumée sont des projets pilotes. Dans le cadre de la promotion d'une vie sans tabac, des actions sont également prévues pour des groupes spécifiques et vulnérables (enfants, résidents d'établissements médico-sociaux ou de soins, institutions d'éducation, prisons, adolescents en difficulté, jeunes migrants et adultes).

Le coût global du programme sur cinq ans représente CHF 2'330'000.-. Le Fonds national du tabagisme participe avec CHF 1'110'000.-, soit CHF 220'000 par an. Le reste est réparti entre l'Etat de Fribourg (CHF 65'000.- à CHF 100'000.- par an) et des fonds octroyés entre autres par la Ligue pulmonaire fribourgeoise ou la Loterie romande (LORO).

### CONTACTS ET INFORMATIONS

**CIPRET, Mme Monica Celio, responsable du Centre  
tél. 026 425 54 10 – 079 421 50 53**

Direction de la santé et des affaires sociales, Claudia Lauper,  
conseillère scientifique, tél. 026 305 29 04 – 079 347 51 38



Retrouvez les communiqués de presse sur le site internet de la Direction de la santé et des affaires sociales <http://admin.fr.ch/dsas/>